

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-huit, le huit du mois de novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°102

Date de Publication
15 NOV. 2018
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
15 NOV. 2018
Date de la convocation
25 octobre 2018

Présents :

Mmes BERTRAND, BREZZO, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, HATEMIAN, LABI, MATEO, SAINT CLAIR.

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, PIANEZZE, REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme HAVLIK à Mme HATEMAIN
 Mme MAZEROLLE à Mme le Maire
 Mme SOULAYROL à Mme MATEO
 Mme DESBIEF à Mme LABI
 Mme GAWLIK à M. PIANEZZE
 M. GENEST à M. RIVIERE
 M. MORTELETTE à M. DENONFOUX

Absente :

Mme SIMONIAN

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Attribution du nom du Docteur Jean BAPT à une nouvelle voie communale.

Madame le Maire expose à ses collègues que dans le cadre de la réalisation du programme immobilier de logements locatifs « Brayes II », une voie en impasse a été créée. Il convient de la dénommer.

La Commune souhaite honorer la mémoire du docteur Jean BAPT, médecin Cassidain, décédé le 2 décembre 1996. Il a exercé dans notre village des années cinquante jusqu'au début des années quatre-vingt-dix.

En complément de ses activités libérales, le docteur Jean BAPT était également médecin de la maison de retraite, fortement impliqué dans la vie de cet établissement et de ses pensionnaires, comme de celles de tous ses patients.

Profondément attaché à sa commune et ses habitants, le docteur Jean BAPT était aussi un citoyen actif. Il s'est présenté aux élections au côté de Monsieur Jean-Jacques VERNAZZA, soucieux de l'avenir de son village et de celui de ses concitoyens.

Compte tenu du dévouement dont a fait preuve le docteur Jean BAPT tout au long de sa carrière et du souvenir qu'il a laissé dans la mémoire collective de ceux qui l'ont connu, il est proposé au conseil municipal d'attribuer son nom à la nouvelle voie créée selon le plan annexé à la présente.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'attribuer le nom « **Allée du Docteur Jean BAPT** » à la nouvelle voirie en impasse de l'opération des BRAYES II.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **la majorité** la proposition du rapporteur.

Abstention : M. LION

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 8 novembre 2018.

Le Maire,
Danielle MILON

